

Référence : 2025-002709

LOI DU 18 JUILLET 2018 CONCERNANT LA PROTECTION DE LA NATURE ET DES RESSOURCES NATURELLES

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Betzdorf certifie par la présente que l'autorisation accordée au Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité pour la réalisation d'un débroussaillage en vue de restaurer le biotope « Prairies maigres de fauche de basse altitude » cartographié comme 6510, sur des fonds inscrits au cadastre de la commune de Betzdorf, section E de Mensdorf, sous les numéros 895/4201, 895/4200, 895/3591 et 895/3593,

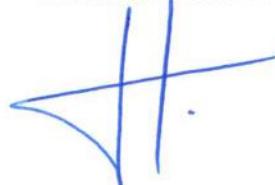
est publiée et affichée pendant 3 mois, dans toutes les sections de la commune de Betzdorf, aux endroits prévus pour les affichages publics, à partir du 9 janvier 2026.

Berg, le 9 janvier 2026.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,
Le bourgmestre,



Le secrétaire communal,



Administration Communale de Betzdorf
11, rue du Château | L-6922 Berg
T (+352) 28 13 73 | F (+352) 28 13 73-212

secretariat@betzdorf.lu
 GemengBetzder  gemeng_betzder
betzdorf.lu

